



## ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

MATERNELLE

ELEMENTAIRE

Nom et Prénoms de l'enfant : ..... Classe.....

Adresse.....

Date et lieu de naissance : .....

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Lien avec l'enfant.....	Lien avec l'enfant.....
Nom.....	Nom.....
Nom de naissance.....	Nom de naissance.....
Prénom..... né(e) le .....	Prénom.....né(e) le .....
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf (ve) <input type="checkbox"/> séparé(e)* <input type="checkbox"/> divorcé(e)*	Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf (ve) <input type="checkbox"/> séparé(e)* <input type="checkbox"/> divorcé(e)*
Adresse (si différente de l'enfant).....	Adresse (si différente de l'enfant).....
.....	.....
Ville : ..... Code postal.....	Ville.....Code postal.....
Profession.....	Profession.....
Employeur.....	Employeur.....
<b>A remplir si vous consultez régulièrement votre boîte mail :</b>	<b>A remplir si vous consultez régulièrement votre boîte mail :</b>
<b>Mail</b> .....	<b>Mail</b> .....
Tél. fixe. .... Tél. portable... ..	Tél. fixe.....Tél. portable.....
En cas d'urgence :	En cas d'urgence :
Tél. travail..... Autre contact.....	Tél. travail..... Autre contact.....
<small>*(en cas de divorce ou de séparation, joindre une pièce justifiant le nom du parent qui a la garde de l'enfant)</small>	<small>*( en cas de divorce ou de séparation, joindre une pièce justifiant le nom du parent qui a la garde de l'enfant)</small>

### Partie réservée à l'administration

Pièces présentées :

- livret de famille

Divorce séparation

- vaccinations

Justificatif domicile

notification MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

autorisation du Maire pour les communes extérieures

Certificat de radiation

Adresse de la précédente école.....

École du secteur .....

École souhaitée .....

Motif.....

### AFFECTATION DEFINITIVE

École .....

Charmes, le .....

Cachet de la Mairie

(Pour les enfants de deux ans, l'admission à l'école sera fonction du nombre de places disponibles)